



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

À la session ordinaire du 9 décembre 2016 le conseil a adopté, par la résolution numéro 2016-12-203, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017. Cette procédure est faite en accord avec l'article 148 du Code Municipal du Québec, qui stipule que ledit calendrier doit être établi avant le début de chaque année civile.

Le calendrier ci-après a donc été adopté relativement à la tenue des séances **ordinaires** du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à **19 h, au 2053, chemin du Tour-du-Lac** :

- | | |
|----------------|---------------|
| - 17 janvier | - 21 février |
| - 14 mars | - 11 avril |
| - 9 mai | - 13 juin |
| - 11 juillet | - 8 août |
| - 12 septembre | - 3 octobre |
| - 14 novembre | - 12 décembre |

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 12 décembre 2016

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (L.R.Q., c. C-27.1, a. 420)

*Je, soussigné, résidant à **Lac-des-Plages**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, soit le bureau de poste et l'hôtel de ville entre 14 h et 15 h, ce 12 décembre 2016.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 décembre 2016.

Denis Dagenais, g.m.a., directeur général, sec.-trés.